
PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 21 JUIN 2003

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**Québec, le 21 juin 2003**

Aujourd'hui, à quatorze heures vingt-six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 5 Loi modifiant la Loi sur les assurances

n° 200 Loi concernant la Corporation du cimetière Mont-Marie

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.